



Compte-rendu de la commission tourisme – montagne du 17 décembre 2020

Sidney Rebboah, Vice-Président en charge du tourisme et de l'attractivité du territoire
Régine Millet, Vice-Présidente en charge de l'espace montagnes et la gouvernance des stations

Sont annexés à ce compte-rendu :

- Le support de présentation projeté lors de la commission
- L'appel à manifestation d'intérêt pour la veille PDIPR 2021
- Le compte-rendu et le diaporama de la réunion politique PDIPR du 8 octobre 2020

Echanges sur le réseau de randonnée PDIPR

La mission de veille des itinéraires de randonnée PDIPR a été créée en 2020. A ce titre, des structures locales sont en charge d'effectuer cette mission pour le compte du Grésivaudan. Leur rôle est crucial afin de garantir le bon état du réseau, et une chaîne d'information efficace pour faire remonter les alertes lorsqu'elles sont constatées.

Afin de ne pas multiplier les interlocuteurs concernant l'état des itinéraires de randonnée, **les structures en charge de la veille et les Mairies sont les seuls interlocuteurs de la communauté de communes pour traiter les signalements.**

Les autres acteurs locaux et les habitants souhaitant alerter sur un constat de terrain, doivent se rapprocher des structures en charge de la veille et/ou de leur Mairie. Ils peuvent également faire leur signalement sur l'application mobile ou le site <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Il est demandé au Grésivaudan de **renvoyer l'appel à manifestation d'intérêt** adressé aux communes, pour la mise en œuvre de la mission de **veille 2021**.

- *Le courrier et son annexe sont joints à ce compte-rendu. Une réponse des communes est attendue pour le 31 janvier 2021*

Echanges sur l'actualité des stations de montagne

Il est important de préciser que **la fermeture des remontées mécaniques implique de fait une fermeture des domaines skiables dans leur ensemble**. A ce titre, les Maires des communes supports de stations ont pris des arrêtés municipaux d'interdiction d'accès des domaines skiables. Toutes les activités de pleine nature sur le domaine skiable sont ainsi interdites (raquettes à neige, luge, ski de randonnée), dans la mesure où ces espaces ne sont pas sécurisés (le PGHM et la CRS Alpes continuent d'intervenir, mais pas les pisteurs-secouristes).

La fréquentation des stations pose néanmoins la question du niveau de sécurité à assurer, même avec la fermeture des domaines skiables. En effet, de nombreuses personnes pratiquent en famille des activités sans mesures de précautions envers les risques liés à la neige, dans de fortes pentes.

Si chacun doit prendre en compte les règles qui existent (arrêtés d'interdiction) et s'assurer de ses propres mesures de sécurité, **les exploitants de remontées mécaniques sont en cours de réflexion pour sécuriser de petites espaces à proximité des domaines skiables** pour permettre une pratique des activités de pleine nature (luge, raquettes, ski de randonnée...).

Ces zones seront délimitées de manière à garantir une sécurité optimale, avec des coûts de sécurisations raisonnables.

Par ailleurs, Le Collet, Les 7 Laux et Le col de Marcieu ont envoyé des newsletters à destination des socio-professionnels des stations, pour préparer et organiser la saison hivernale.

Il est demandé au Grésivaudan de transmettre ces newsletters (qui fonctionnent par mailing liste) aux Mairies.

Il est précisé que ces informations peuvent rapidement évoluer compte-tenu du contexte sanitaire et réglementaire en vigueur et du travail de coordination en cours par les stations du Grésivaudan.

Echanges sur le fonds d'aide à l'investissement touristique

Projet d'aménagement des abords du Musée d'Alleverd : pas de remarques, **avis favorable**

Projet de remplacement du système main-libre de Chamrousse : la question est posée de l'interopérabilité de ce système avec ceux du Collet et des 7 Laux. Il est proposé d'y conditionner l'attribution de la subvention. **Avis favorable sous réserve**

Projet de neige de culture sur la piste du Schuss des dames de Chamrousse : pas de remarques, **avis favorable**

Projet de création d'une halle couverte au Moutaret : pas de remarques, **avis favorable**

Projet de création de terrains multisports au Collet et aux 7 Laux : pas de remarques, **avis favorable**

Projet d'extension du parcours mini-kids du col de Marcieu : pas de remarques, **avis favorable**

Projet de réaménagement des filets ludiques du col de Marcieu : il est proposé, à l'avenir, d'encourager les porteurs de projets à inclure les contrats de maintenance afin de prévenir tout risque d'obsolescence ou défaut, **avis favorable**

Projet d'étude stratégique d'implantation d'aires camping-cars dans le Grésivaudan : pas de remarques, **avis favorable**

Echanges sur la taxe de séjour intercommunale

Depuis l'instauration de la taxe de séjour intercommunale au 1^{er} janvier 2019, l'office de tourisme communautaire Belledonne-Chartreuse, en charge de la collecte, mène un important travail **d'identification et recensement des hébergements touristiques**. Notamment, les enjeux sont de mieux connaître notre parc de logements marchands, et d'améliorer le recouvrement de la taxe de séjour.

De son côté, la communauté de communes Le Grésivaudan va engager, dès le début du mois de janvier 2021, des procédures de **taxation d'office** pour les créances de taxe de séjour non déclarées et non reversées en 2019 et début 2020.

Echanges sur les transports touristiques

Le SMMAG (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise) a confirmé que **l'offre de transports touristiques skibus sera reconduite pour la période du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021**, afin d'assurer un service pour la population du Grésivaudan et la clientèle touristique. Ces informations seront relayées par les offices de tourisme du Grésivaudan.

Il est demandé au Grésivaudan de se renseigner sur la possibilité de rajouter un arrêt à la patte d'oie aux 7 Laux, afin de desservir le domaine nordique. La CCG sollicitera le SMMAG sur cette question.